SAMEDI 14 MAI 1892 — Nº 39 — TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux Valaisans

Paraissant le Mercredi et le Samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an fr. 6.— Six mois fr. 3. 50
Trois mois fr. 2. 50.
ETRANGER : (Union postale fr. 11 50

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste
Tous les envois doivent être affranchis.

ANNONCES : Cantonales 15 c. la ligne
Suisses 20 c. ou
Etrangères 25 c. son espace
RÉCLAMES 50 cent. la ligne ou son espace.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler* à Sion, Lausanne, Genève, etc.

Canton du Valais.

La *Gazette du Valais* parlant des résultats des dernières élections en France, dit que ce ne sont que les monarchistes qui appartiennent au parti catholique. Voici pourtant ce que dit la dernière lettre que le Souverain Pontife adresse aux cinq cardinaux français :

« Nous l'avons également expliqué et Nous tenons a le redire, pour que personne ne se méprenne sur Notre renseignement : un de ces moyens est d'accepter, sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien, le pouvoir civil dans la forme où, de fait il existe.

« Ainsi fut accepté en France le premier Empire, au lendemain d'une effroyable et sanglante anarchie ; ainsi furent acceptés les autres pouvoirs, soit monarchiques, soit républicains, qui se succédèrent jusqu'à nos jours.

« Et la raison de cette acceptation, c'est que le bien commun de la société l'emporte sur tout autre intérêt ; car c'est le principe créateur, il est l'élément conservateur de la société humaine ; d'où il suit que tout vrai citoyen doit le vouloir et le procurer à tout prix.

« Or, de cette nécessité d'assurer le bien commun dérive, comme de sa source propre et immédiate, la nécessité d'un pouvoir civil qui, s'orientant vers le but suprême, y dirige sagement et constamment les volontés multiples des sujets groupés en faisceau dans sa main.

« Lors donc que, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit, pour cette raison, l'accepter tel qu'il est. C'est pour ces motifs et dans ce sens que Nous avons dit aux catholiques français : Acceptez la République, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous ; respectez-le ; soyez-lui soumis comme représentant le pouvoir venu de Dieu.

« Mais il s'est trouvé des hommes, appartenant à divers partis politiques, et même sincèrement catholiques, qui ne se sont pas exactement rendu compte de Nos paroles. Elles étaient pourtant si simples et si claires qu'elles ne pouvaient donner lieu, semblait-il, à de fausses interprétations.

« Qu'on veuille bien y réfléchir, si le pouvoir politique est toujours de Dieu, il ne s'en suit pas que la désignation divine affecte toujours et immédiatement les modes de transmission de ce pouvoir, ni les formes contingentes qu'il revêt, ni les personnes qui en sont le sujet. La variété même de ces modes dans les diverses nations montre à l'évidence le caractère humain de leur origine. »

MONTHEY. — L'*Harmonie* et la *Chorale* de Monthey donneront dimanche. 15 courant, sur la place des Platanes, un concert vocal et instrumental dont le bénéfice est en faveur des incendiés de Chalais.

***

SION. — Nous apprenons que la *Valéria* donnera dimanche 15 courant à huit heures du soir une représentation au théâtre de Sion. Le programme des plus attrayant nous annonce l'*Eté de la St-Martin* comédie de Mailhac et Halevy, la *Fille de l'Epicier*, opérette, musique de Rabillard, l'*Absent*, drame d'Eug. Manuel. Nous souhaitons salle comble à nos amateurs qui agissent dans un but de charité ; le produit de la recette est en effet destiné aux incendiés de Chalais.

Confédération Suisse

Assemblée fédérale. — Les Chambres fedérales se réuniront le lundi 30 mai, à Berne. L'ordre du jour comprend quarante-sept objets différents, parmi lesquels : renouvellement des bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats ; traité de commerce avec l'Italie ; ratification de la convention passée avec l'Allemagne pour la protection de la propriété industrielle ; construction d'un bâtiment contenant les salles du Conseil national et du Conseil des Etats (entre l'ancien et le nouveau palais fedéral, à Berne) ; achat de terrain pour la construction d'un nouvel hôtel des postes, à Lausanne ; d'une remise pour les postes, à Zurich ; d'un bâtiment pour les télégraphes, à Winterthour ; d'un bâtiment pour les archives fédérales, à Berne ; correction du Flon, à Lausanne ; monopole des allumettes ; recours du professeur Nicole, à Lausanne, contre le Tribunal fédéral, pour violation de la loi ; pétition réclamant une loi fédérale sur la vente du pain ; demande de crédits pour les fortifications de St-Maurice, en Valais ; révision de la loi des péages de 1851 ; concessions de chemins de fer au Cervin, au Gornergrat et à l'Eiger ; pro-

---

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 1

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres de Paris.

La bruyère d'Yvonne

NOUVELLE

PAR

Pierre Maël.

Le grand salon largement éclairé par des torchères de bronze doré placées aux quatre angles, par le lustre aux quatre-vingts bougies, par les deux candélabres de la cheminée, offrait un aspect vraiment féerique. La large fenêtre donnant de plain-pied sur la terrasse dallée de marbre qui se projettait sur les rochers, ouvertes à deux battants, laissaient entrer les souffles de brise marine. Sur les dalles. la clarté blanche de la lune ruisselait. Lorsque les couples de danseurs étaient las de leur pirouettement dans la chaude atmosphère des salons, ils allaient s'asseoir sur les banquettes de pierre de la véranda. Du haut de ce promenoir soutenu par les colonnes du rez-de-chaussée et prolongé en galerie circulaire autour de la villa, le regard embrassait un panorama merveilleux. Tout l'horizon de la mer se déployait au large ; la côte arrondie se creusait en baie profonde, et la plage de Pornic, avec ses maisons rustiques et ses riches chalets. se découpait à gauche en un tableau d'un pittoresque saisissant.

En ce moment, deux personnes s'entretenaient, fort sérieusement. d'ailleurs, sur la terrasse un instant désertée.

— Un vrai coin du Paradis, Mademoiselle ! — dit une voix d'homme.

— Vous trouvez ? — répondit une voix de femme. — En ce cas le Paradis n'a rien d'extraordinaire. Il y a des centaines de points de vue plus remarquable que celui-ci, Monsieur.

— Je ne voudrais pas vous contredire, Mademoiselle. Pourtant, permettez-moi de maintenir ma comparaison jusqu'à plus ample connaissance avec le pays.

— Et avec les habitants aussi, Monsieur, — répliqua la jeune fille en riant. — Les fils d'Adam qui habitent cette côte, tout Bretons qu'ils puissent être ne semblent guère partager votre enthousiasme de poète pour les beautés de leur terre natale. Après cela, vous avez le droit de me dire, toujours en votre qualité de poète, que, pour goûter les charmes de Pornic, il faut y venir en touriste dilletante, n'est-ce pas ? Or, moi, je n'y viens qu'en baigneuse ordinaire. Je suis une Parisienne très revenue des émotions champêtres. Les plus divins paysages me font bâiller d'ennui, je l'avoue, et pour que je ne vous paraisse pas trop banale, je vous demanderai de me ramener au salon. On vient d'exécuter tout un quadrille sans nous, et la réunion est déjà si dépourvu de danseurs que l'on pourrait trouver malséante l'absence du meilleur valseur de la soirée.

L'interlocuteur s'inclina :

— Oh ! je vous en prie, excusez-moi, Mademoiselle, de n'avoir pas mieux deviné votre désir. Il est temps encore de réparer mon inadvertance.

Il offrit le bras à la jeune fille et tous deux rentrèrent.

Mlle Marcelle Dalmont avait dit vrai.

Il n'y avait pas plus de trente personnes au salon, en les comprenant, elle et son cavalier, dans le nombre. La soirée était tout intime.

En rentrant, elle détacha et laissa glisser négligemment le châle de dentelle blanche qu'elle avait jeté sur ses épaules pour se promener sur la terrasse. Dans le resplendissement des feux artificiels, elle reparut avec tout l'éclat de sa

longation du délai pour le percement du Simplon.

Jura-Simplon. — Le compte d'exploitation de la compagnie du Jura-Simplon pour 1891 solde par un actif disponible de 1,593,000 frs, chiffre rond, y compris le report de 1890. Toutefois, il se pourrait que ce chiffre fût encore réduit, quelques postes étant contestés par le département.

Les actions privilégiées ne toucheront donc, en aucun cas, plus de 15 francs de dividende et les petites actions n'ont aucune perspective de toucher de longtemps un intérêt quelconque. On pense dans les cercles financiers de Bale qu'elles tomberont au-dessous de 100 frs pendant le courant de l'année.

Sur 79,000 actions privilégiées du Jura-Simplon, le déficit à couvrir par la Caisse fédérale sera de 592,500 francs.

Militaire. — La Confédération a commandé à la fabrique Maxim et Nordenfeld, à Londres, vingt-quatre canons à tir rapide du système Maxim. On sait que la cavalerie possède déjà un certain nombre de bouches à feu de ce genre.

Les nouveaux canons serviront à la défense de certains points fortifiés, notamment au Gothard.

— Lundi, à 2 h. 1/2 M. le Colonel divisionnaire David a inspecté l'école de recrues n° 1. Mardi matin, à 7 h. le bataillon est parti pour une course de trois jours : 1re journée, Lausanne-Moudon, 2e journée, marche de Moudon à Donneloye avec une supposition tactique de combat probable à Chanéaz ; 3e journée, retour à Lausanne.

Le colonel Coutau, instructeur d'arrondissement de la 1re division, passe à la seconde ; il sera remplacé par le colonel Peter Isler, actuellement instructeur d'arrondissement dans la 2e division.

Est aussi transféré de la 1re à la 2e division M. le capitaine Kunz, tandis que M. le lieutenant-colonel Nicolet et M. le capitaine Castan passent de la 2e à la 1re division.

Le départ de M. le colonel Coutau sera très regretté dans le territoire de la 1re division.

M. le colonel Colombi, instructeur de 1re classe, passe de la 1re division à la IVe.

Fabrique fédérale de munitions. — La Confédération a formé le projet d'établir dans le canton d'Uri une fabrique de munitions, succursale de celle de Thoune.

La municipalité d'Altdorf a été autorisée par le conseil de la bourgeoisie a vendre dans ce but à la Confédération la forêt de Schænchen que posséde la communauté.

La Confédération y installera très prochainement la nouvelle fabrique.

Le Tribunal fédéral. — Voici comment le message sur le projet réorganisant le Tribunal fédéral parle de la disposition nouvelle élevant le nombre des juges fédéraux de neuf à quatorze.

« On peut prétendre, sans exagération aucune, qu'aujourd'hui les membres du Tribunal fédéral sont surchargés de travail, alors même qu'ils ne seraient pas exposés, comme en 1891 par les affaires tessinoises, à être mis à contribution d'une façon tout particulièrement excessive. Or, un cerveau surmené n'est pas plus apte aux délicates fonctions de l'administration de la justice qu'un cerveau distrait par des préoccupations étrangères à sa tâche ; et, à la longue, tout excès de travail intellectuel a des conséquences fatales.

« Mais les compétences du Tribunal fédéral en matière civile et pénale vont encore être étendues. Il est impossible d'y songer, si l'on ne se résout pas à augmenter le nombre de ses membres, pour permettre la division du Tribunal en sections et une répartition rationnelle du travail... »

Le personnel de la chancellerie doit également être augmenté : Le projet institue deux greffiers de langue allemande, au lieu d'un poste de greffier francais, deux secrétaires, dont l'un doit appartenir à la Suisse italienne, et un archiviste, plus le nombre nécessaire de copistes et d'huissiers.

« C'est, dit l'exposé des motifs, grâce à l'extraordinaire puissance de travail du greffier allemand en fonction à cette heure, que nous n'avons pas été obligés jusqu'ici de nommer un second greffier de langue allemande. Le Tribunal fédéral dit lui-même, dans son dernier rapport annuel, que le greffier allemand est surchargé d'occupations et qu'il importe de se demander s'il ne conviendrait pas de lui donner un substitut, le moment approchant où même le titulaire actuel ne sera plus en mesure de satisfaire ses nombreuses obligations »

Ajoutons que les membres du Tribunal fédéral seront élus comme aujourd'hui par les deux Chambres réunies, et rééligibles intégralement tous les six ans. Par exception, la première période légale prendrait fin le 31 décembre 1900, avec le siècle, pour que son terme ne coïncide pas, en 1899, avec le renouvellement des autorités politiques.

Le traitement des juges fédéraux est porté par le projet à 12,000 frs., avec une allocation supplémentaire de 1000 frs. pour le président.

Cours de sapeurs-pompiers. – Le cours de sapeurs-pompiers de la Suisse romande s'ouvrira à la caserne de Lausanne mercredi 18 mai et se terminera le samedi de la même semaine. Le cours est placé sous la direction de M. le commandant Morax. L'instructeur-chef est M. le colonel Pingoud ; les autres instructeurs sont MM. : Commandant : Brechbühl, à Tramelan. Capitaines-adjudants : Jacquet, à Porrentruy ; Dufour, à Clarens ; Maillard, à Lausanne. Capitaines : Dulex, à Aigle ; Péneveyre, à Lausanne ; Duruz, à Lausanne. Sergent-major : Cachin, à Lausanne.

Les professeurs sont MM. van Muyden, architecte, pour la construction des bâtiments ; Œtli, professeur pour la chimie appliquée au feu ; Rosenberger, capitaine d'artillerie, pour la partie hydraulique:

Le commandant de Boccard dirigera le service intérieur et la police du quartier.

LUCERNE. — Aux élections municipales de Lucerne, l'ouvrier plâtrier Held, candidat des ouvriers, a été élu par 800 voix contre 440 données au candidat radical.

Le président de la ville, M. le Dr Keller, radical, a été réélu sans opposition.

TESSIN. — La commission de révision de la Constitution s'est réunie lundi à Bellinzonne. L'élection, par le peuple, des conseillers aux Etats, proposés par M. Respini, a été écartée.

Ont été adoptées : les propositions d'élection, par le peuple, des présidents de tribunaux de district et de la Chambre d'accusation.

La commission de la Constituante a suspendu ses séances mardi. La majorité conservatrice a refusé d'inscrire dans le projet constitutionnel le droit de vote des émigrés, les arrondissements électoraux et le vote proportionnel.

VAUD. — Yverdon. — On nous cite un curieux fait qui s'est passé samedi pendant le temps affreux dont nous avons été gratifiés.

La fenètre d'une cuisine étant restée ouverte, les hirondelles y sont entrées en masses et se sont blotties dans tous les coins du local.

---

beauté, laissant admirer tout à l'aise le superbe modèle de ses épaules et de ses bras, dans une toilette de bal que le bon goût suffisait à trouver trop décolletée pour une jeune fille. Elle fit à son compagnon un petit salut de la tête, et s'éloigna, tout occupée à rajuster l'un de ses bracelets d'or qui sonnaient sur ses long gants à dix-huit boutons.

Ainsi délaissé, le jeune homme, qui portait l'uniforme de lieutenant de vaisseau, — un grand garçon aux traits accusés et sérieux, à l'œil gris plein de calme et de profondeur, à la lèvre inférieure légérement sarcastique, — alla s'asseoir dans un coin obscur de la pièce. Ses regards, un peu vagues. se prirent à suivre et à examiner curieusement les groupes qui passaient devant lui. Il paraissait même prendre plaisir à cette inspection toute de curiosité ; il s'absorbait dans cette revue de la foule, sans y attacher plus d'importance, et, de temps à autre, un imperceptible sourrire venait fugitivement plisser sa bouche dédaigneuse.

En ce moment, une main le toucha familliérement à l'épaule, une question lui fut posée à voix presque basse :

— Eh bien ! Michel, vous amusez-vous ce soir ?

L' officier se retourna. Toute sa figure prit une expression de joie sincère en voyant assise à ses côtés, une vieille dame à cheveux blancs, aux traits d'une régularité sculpturale, dont les soixante hivers gardaient encore le reflet d'un radieux printemps.

Elle renouvela sa question :

— Vous amusez-vous beaucoup ?

— Enormément.

— Ah ! — Tant que cela ?

— Mais oui, Madame,. Cela vous étonne-t-il ?

Elle secoua ses boucles neigeuses, et, lui tapant les doigts du bout de son évantail, elle répliqua gaiement :

— Non, Monsieur le philosophe, non, cela ne m'étonne pas. Je sais très bien que vous êtes d'accomodante humeur, et que vous faites votre profit de tout ce que le vulgaire délaisse. Voyons ! Avez-vous fait provision de notes pour le carnet de votre jeune expérience ?

— Hé ! hé ! j'en ai rassemblé un assez joli nombre. J'aurais toute une page d'observations à fournir à un peintre de mœurs, s'il en avait besoin.

La vieille dame poursuivit sur le même ton :

— J'espère, en ce cas, que vous voudrez bien m'en faire bénéficier quelque jours. — Mais, ce que je serais curieuse de savoir dès aujourd'hui, c'est l'impression qu'*elle* vous a faite.

— Qui — « elle » ?

— Cette question ! Mais, *elle*, c'est Mademoiselle Marcelle Dalmont, votre « fiancée ».

— Eventuelle !

— Comme vous dites cela ! — Vous déplairait-elle ? Vous seriez le premier à sentir ainsi !

— Ai-je dit quelque chose qui pût vous le faire croire ? — Non, assurément. Je trouve Mademoiselle Dalmont extremement belle, pleine d'esprit. Je la crois même bonne à ses heures ; enfin, je suis prêt à lui décerner toutes les palmes que l'on voudra.

Mme de Limoël se leva, en faisant du geste un signe expressif au jeune homme. En effet, Marcelle revenait, donnant le bras à son père, M. Dalmont.

Celui-ci salua très bas la vieille dame, et entama avec elle un dialogue assez décousu, pendant lequel la jeune fille se rapprocha du lieutenant de vaisseau Michel de Plouharmel.

C'était vraiment une magnifique créature que cette Marcelle. Elle réalisait l'ensemble des séductions. Jamais souffle de vie n'avait animé plus splendide limon. Tout ce que la femme peut souhaiter de triomphes mondains, elle l'avait obtenu. Un orgueil profond de sa beauté se lisait en la fière jeune fille.

(A suivre)

Il y en avait des centaines, posées sur les tables, tablads, ustensiles de ménage, tuyau, etc.

Les pauvres bêtes, surprises par le froid, avaient trouvé dans ce local un abri sûr, et l'arrivée du locataire ne les a nullement effrayées.

— Voici quelques détails sur l'accident dont a été récément victime à la Pontaise, près Lausanne, M. Hohl, l'inventeur du nouvel explosif. L'accident ne s'est pas produit pendant qu'il répétait son expérience, qui ne devait avoir lieu que le soir, à 5 heures, au stand, mais pendant le remplissage des tuyaux. Le mauvais temps qu'il faisait le matin avait obligé M. Hohl a chercher un local assez élevé et à l'abri de la pluie pour pouvoir faire glisser facilement l'explosif dans les tubes ou tuyaux dont il se servait et qui ont une longueur d'environ 25 mètres. Il s'adressa à cet effet à M. Sallaz, au café de la Pontaise, qui lui donna l'autorisation de profiter d'un local attenant à l'immeuble.

Un premier tube avait été déjà rempli sans accident et M. Hohl commençait la même opération au second. Mais il avait à peine introduit dans le tube de 50 à 80 grammes de la poudre que, par suite d'un choc inexplicable, ce tube éclata avec une détonation formidable, blessant très grièvement M. Hohl à la main et aux yeux. Détail très curieux, un jeune homme qui aidait à M. Hohl et qui tenait entre ses jambes le tube sur lequel il tapait à petits coups pour faire descendre la poudre, n'a eu absolument aucun mal. Et cependant le tube éclatait à un mètre devant lui et à un mètre derrière lui, et il lui en restait un bout dans les mains. Mais, par contre, les murs, clôtures et bancs du jardin où M. Hohl opérait ont été criblés de lamelles de plomb avec une force de pénétration étonnante. M. Hohl souffre horriblement, quoique son état n'inspire pas d'inquiétude pour le moment.

— Payerne, 10 mai, — Samedi passé, nous avons eu une manifestation ouvrière dans le sens inverse de celle du 1er mai, c'est-à-dire que les participants voulaient témoigner leur satisfaction de pouvoir travailler 12 heures par jour à un prix très rénumérateur.

C'étaient des ouvriers de M. Humbert, entrepreneur en bâtiments, qui, au nombre de 90 à 100, ont fait cortège dans nos rues aux sons d'une joyeuse fanfare de 8 des leurs. Ils avaient eu la paye et résolurent d'aller donner une sérénade à leur patron.

J'en ai questionné quelques-uns sur leur idée au sujet de la journée de 8 heures ; tous m'ont répondu *que s'ils pouvaient*, ils travailleraient même plus que 12 heures pour compenser le temps perdu dans la mauvaise saison.

C'étaient de forts et robustes gaillards qui contrastaient avec la chétivité de ceux que l'on voit brandir le drapeau rouge.

— Samedi dernier, Louis Autier, domicilié à Etoy, travaillait à la réparation d'un toit au village de Buchillon. Ne s'étant pas attaché, il glissa sur le verglas dont ce matin-là les toits étaient recouverts et fit une chute si malheureuse qu'il mourut sur le coup.

Cet homme, 65 ans, père d'une nombreuse famille, a toujours donné l'exemple d'un travailleur courageux et intelligent.

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat a pris un arrêté à teneur duquel les églises de Vernier et de Meinier seront affectées de nouveau exclusivement au culte catholique romain. Le *Genevois* s'élève contre cette décision, dans laquelle il voit le prix du marché négocié entre conservateurs et catholiques pour amener ceux-ci à voter contre la révision.

Nouvelles Etrangères.

Allemagne

Le petit kronprinz a atteint vendredi l'âge de 10 ans. Suivant l'usage de la maison de Hohenzollern, il été promu lieutenant de la 1re compagnie du 1er régiment de la garde à pied. Il y a eu à cette occasion une cérémonie à laquelle tous les ministres étaient convoqués.

Aucun membre du cabinet n'ayant pu ainsi assister à la séance du Landtag, l'interpellation sur le projet de loterie pour dégager les abords du château a été renvoyée à la semaine prochaine.

— Lundi, pendant l'inspection du 3e régiment d'infanterie de la garde, l'empereur a fait appeler le soldat Lueck, qui, étant de faction il y a quelque temps a fait feu et blessé grièvement deux individus. Guillaume II l'a nommé premier soldat et lui a dit : " En reconnaissance de la façon dont tu t'es conduit à ton poste, je te nomme premier soldat. J'espère qu'à l'avenir tu continueras à te signaler par ton courage et ta décision et que tu ne manqueras jamais de faire honneur à ton régiment. Là-dessus, je te serre la main. » L'empereur a serré la main du soldat et l'a congédié.

— On écrit de Stuttgard :

La société de chant " Liedertafel „ de Bâle est venue rendre visite, du 6 au 8 courant, à la société " Liederkranz „ de notre ville. Elle a donné un concert qui lui a conquis toutes les sympathies. La presse et le public comblent nos compatriotes d'éloges, et ce n'est pas peu de chose ici. On a fêté les chanteurs suisses de la manière la plus franchement cordiale. On s'est séparé dans les termes les plus affectueux se jurant amitié et se disant " Au revoir „ Les Suisses établis à Stuttgard sont fiers de ces belles journées, d'autant plus que la colonie qu'ils y forment, y a pris une belle part. Les Bâlois ont laissé à leurs nouveaux amis une magnifique coupe en argent d'une grande valeur. Ils n'ont pas quitté la capitale de la Souabe sans déposer une couronne au pied de la statue du poète de Guillaume Tell. Des télégrammes ont déjà été échangés depuis le départ des Bâlois ; la réception qu'on leur a faite à leur retour a été enthousiaste. Tout le monde est heureux de voir des relations établies sur des souvenirs si agréables.

VARIETÉ

Reproduction réservée aux journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres.

La maladie de Jeanne.

Lorsque le peintre Valentin Sarvori fut seul avec le docteur dans le petit salon attenant à la chambre à coucher, il l'interrogea anxieusement :

— Eh bien, dit-il, que pensez-vous ?

Le docteur hocha gravement la tête :

— C'est une fièvre typhoïde, répondit-il ; je ne puis répondre de rien.

— Jeanne a la fièvre typhoïde ! s'écria Valentin.

— Une fièvre des mieux déclarées ; ce sera long. Votre jeune femme est placée dans de mauvaises conditions ; elle est anémique et très impressionnable, il faudra beaucoup de soins.

— Les soins ne lui manqueront pas !

— Il faudra surtout lui laisser ignorer la gravité de son état ; c'est une sensitive, la moindre émotion lui serait fatale. Rassurez-la ; quittez cet air lugubre, feignez de la gaîté.

— Je tâcherai.

— Je soignerai le corps, je vous abandonne le moral. Nul ne peut mieux que vous le lui conserver.

— Je vous seconderai ! docteur. Si vous saviez comme je l'aime, comme nous nous aimons ! Nous sommes mariés depuis un an, c'est un mariage d'amour... Vous la sauverez ?

Le docteur se retira sans répondre.

Valentin entra dans son rôle et malgré le tourment qui l'agitait, il se composa un visage souriant pour se présenter devant la malade.

— Eh bien ? interrogea-t-elle.

— Quoi ?

— Tu ne me dis pas ce que t'a dit le docteur ?

— Je n'y pensais déjà plus ; cela n'est rien, une indisposition.

— Ah ! tant mieux ! Je croyais que j'allais faire une grande maladie. C'est que je ne veux pas mourir : je suis trop jeune et je suis trop heureuse.

— Non, madame, vous ne mourrez pas, répondit Valentin, vous êtes trop jolie !

Prétextant une raison d'économie, il installa son atelier dans la chambre à coucher ; le soir il se fit monter un lit par la bonne ; de cette façon il ne quitta plus la malade.

Jeanne parut enchantée.

Dès lors, Valentin attentif et prévenant fut d'une gaîté charmante ; il chantonnait, faisait des mots, racontait des histoires. Jamais il ne parlait de la maladie de sa femme ; il joua si bien son rôle que d'abord Jeanne ne se douta de rien. Il l'étourdissait, endormant ses soupçons. Pourtant, elle en avait ; parfois elle l'interrogeait, lui posait des questions dans lesquelles perçait l'anxiété.

Son état ne s'améliorait pas, au contraire, et chaque matin, le docteur laissait l'artiste plus inquiet.

Un jour, Valentin avait pris ses pinceaux, il feignait de travailler en chantant :

V'la vot'homme que j'vous ramène
Dans un bien triste état ;
Depuis la barrière du Maine,
Il marche sur ses bas.

— Tu m'agaces avec ta scie, dit-elle.

— Madame préfère le grand opéra ?

Une dame jeune et belle
Dont les rois seraient jaloux...

— Je préfère que tu m'écoutes ; tu n'es pas sérieux.

— Moi ?

— Tu es donc bien content de me voir bien malade que tu chantes toute la journée ?

— Pourquoi veux-tu que je sois triste ?

— Valentin... je t'assure que je ne vais pas bien ; je n'ai plus de forces. Je suis inquiète. Tu me trompes.

— Avec qui ?

— Je ne plaisante pas. Tu me caches la vérité. J'ai peur... j'ai peur de mourir !

Valentin partit d'un grand éclat de rire.

Il se tenait les côtes.

Il riait ! il riait !

— Ah ! ah ! je t'en prie, laisse-moi me tordre ! A vingt ans, peur de mourir de la grippe !

— C'est la grippe que j'ai !

— Pas autre chose.

— Bien sûr ?

— Je vais appeler la bonne, tu lui demanderas le nom de ta maladie.

— Clara, dit Jeanne à la bonne, qu'est-ce que le docteur a dit que j'avais ? Ne mentez pas, mon enfant ; je le sais.

— C'est la grippe, madame, répondit la bonne à qui Valentin avait fait la leçon.

— C'est singulier, reprit Jeanne, quand j'étais chez mes parents, j'ai vu maman atteinte de la grippe, elle ne me paraissait pas souffrir autant que moi.

— Sais-tu pourquoi ?

— Non, pourquoi ?

— C'est que ta mère n'était pas aussi douillette que sa fille.

— Tu crois ? J'ai des idées noires, vois-tu ; c'est que je t'aime, que je ne veux pas te quitter encore.

— Mes jours sont condamnés, je vais quitter la terre
chanta Valentin sur un ton lamentable
Quand vous verrez tomber, tomber les feuilles mortes,
Si vous m'avez aimé, vous prierez Dieu pour moi !

— Grand fou ! Ta gaîté me fait du bien, murmura-t-elle et elle s'assoupit. Eugène Fourrier

(A suivre)

OETTINGER ET Cie ZURICH

Première maison suisse
D'EXPORTATION D' ETOFFES
POUR DAMES ET MESSIEURS
livr. directement aux particuliers
aux prix de fabrique.

Exécution de costumes de dames, sur mesure et d'apr. les dern. modèles — **Diplômés à l'exposition nationale suisse de Zurich en 1883**

Offre à prix extraordinaires d'étoffes 'habillement pour ames ernières nouveautés

noir — blanc — crême — ivoire — clair — mi-clair — et couleurs foncées, uni, rayé, écossais, imprimé et tissus fantaisie, le métre depuis 75 cent, à 3 fr. 45. — Valeur réelle de 1 fr.95 à 7 fr. 50

Offre spéciales : Vraies étoffes anglaises, Cheviot et Lawn-Tennis en nombreuses et bonnes qualités. Choix en noir, bleu, crême, gris, rayé et fantaisie pour dames habillements de dames, messieurs, garçons et jeunes filles ainsi que des blouses— double largeur — pure laine — d'environ 100 à 140 cm. depais 1 fr. 25

Les échantillons des articles ci-dessus ainsi que toutes les étoffes pour dames et messieurs sont envoyés directement et franco à domicile. Illustrations de Modes gratuites.

OETTINGER & Cie
CENTRALHOF, ZURICH.

COMPAGNIE DES
MESSAGERIES MARITIMES

Paquebots-poste Français

Lignes de l'Indo-Chine desservant l'Inde, Batavia, la Cochinchine, Manille, le Tonkin, la Chine et le Japon.

Lignes d'Australie desservant Mahé (Seychelles), l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

Services à grande vitesse

Lignes de la Méditerranée desservant Constantinople, Smyrne, Alexandrie, la Côte de Syrie et la Mer Noire.

Ligne de la Côte Orientale d'Afrique desservant Obock, Zanzibar, Madagascar, La Réunion et Maurice.

Lignes du Brésil et de la Plata desservant l'Espagne, le Portugal, le Sénégal le Brésil, la Plata et Rosario.

Bureaux : PARIS, 1, rue Vignon. — MARSEILLE, 16, rue Cannebière. — BORDEAUX, 20, Allées d'Orléans.
***GENÈVE :* Charles Fischer. — *ZURICH ;* Walther Junior.**

Epilépsie.

Après avoir employé toute chose inutilement nous nous sommes adressés à la *Policlinique privée à Glaris* qui par son traitement a guéri le garçon Walter d'*Epilépsie*. Marie Zurfluh à Erstfeld. Brochure gratuite. 2500 guérisons légalisées. S'adresserà la **Policlinique privée à Glaris**.

Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoidale). — Prix du flacon avec mode d'emploi: **Fr. 1, flacon double Fr. 1.80.** — Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady** à **Kremsier** (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour **la Suisse chez Paul Hartmann pharm. à Steckborn. Dépôt à** ***Sion*: Pharmacie Faust**; pharmacie C. A. Hofmann; pharmacie V. Pitteloud; pharmacie de Quay; *à Brigue* : Pharmacie Gemsch ; à *Martigny-Bourg*: Pharmacie Joris; *Martigny-Ville* pharmacie Morand ; *Sembrancher* Pharmacie Taramarcaz ; *Sierre* : Pharmacie de Chastonay.

OUVRAGE soigné

CARTES d'adresse — CARTES de visite

LABEURS — JOURNAUX

* — *

IMPRIMERIE
JOSEPH BEEGER
SION
1 RUE DU GRAND-PONT 1

Affiches — *Programmes*

BILLETS — EFFETS

A ORDRE — *Registres* — *Envelopp.* — FACTURES

PROSPECTUS — PROMPTE exécution. — CIRCULAIRES

Vins en gros

O. LÉGERET, MONTREUX.

Sur demande envoi gratis des échantillons. v13-6

Le véritable
COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

recommandé par de nombreux médecins, est reconnu depuis 18 ans comme la préparation ferrugineuse la plus digeste et la plus active contre:

Anémie
Pâles couleurs
Manque d'appétit
Migraine
Epuisement
Mauvaises digestions
Crampes d'estomac

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE.

Réparateur des forces
Reconstituant
Régénérateur
pour
Tempéraments affaiblis
Convalescents
Personnes délicates
Vieillards, femmes débiles

Récompensé dans les expositions universelles et internationales. Seul véritable avec la marque des deux palmiers. *Dépôt général*: **Pharmacie GOLLIEZ, Morat.** En vente en flacons de **fr. 2.50** et **5 fr.** dans les: les pharmacies·

Ingrédients
de P. HARTMANN,
PHARMACIEN
à **Steckborn** Thurgovie
pour préparer
soi-même un
excellent cidre de ménage
parfaitement sain et savoureux

Prix fr. 3. 85 la dose (sans sucre) pour 150 litres, avec mode d'emploi.

Prendre garde aux contrefaçons !

Certificats gratis et franco à disposition. Dépôts :
Sion : Pharm. G. Faust ; Pharm. Hoffmann. — Monthey : Pharm. H. Zumoffen.

Emigrants

pour tous pays d'outre-mer sont transportés aux conditions les plus favorables par l'*Agence générale maritime*

ZWILCHENBART à Bâle.

Pour traiter s'adresser aux *agents pour le Valais MM.*
Gabriel Veuillet St-Maurice
Louis-Xavier de Riedmatten, Sion.
Emile Bürcher, Brigue. m40—6

Vin de raisins secs de Corinthe

Raisins avec tous les ingrédients d'après ma méthode non encore atteinte jusqu'à ce jour.

Pour *150 litres* de fort vin rouge ou blanc *fr. 18.*

Pour *100 litres* fr. *12. 50*, pour *50 litres* fr. *6. 20*,

100 k. *raisins de Corinthe* fr. 38.
100 » *poires sèches* (1re récolte) » 45
100 » *pruneaux* extra-beaux » 42

Echantillons à partir de 10 kilos.
END. HUBER MURI (Argovie).

Nous recommandons au mieux les articles ci-dessus à tous les lecteurs.

Bons fromages maigres de 20 à 25 kilos, expédiés franco contre remboursement à 70 cent. le kilo pour une pièce et à 65 cent. pour deux Indiquer la gare
Laiterie d'ALLE (Jura Bernois.)

AUX SOCIÉTÉS DE CHANT

25 CHŒURS d'HOMMES
de divers degrés de force.
Prix: 30 cts. — par 20 exempl. 25 cts.

CHŒURS MIXTES
Prix: 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

3 CANTATES
Grandson — Davel — Pestalozzi
pour chœurs mixtes, chœurs d'hommes et écoles.
Prix: 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

Envoi du catalogue et de spécimens sur demande.
S'adresser à l'auteur :
Henri Giroud
à Ste CROIX (Vaud).

MALADIES DE LA VIGNE

—»0«—

Chez MM. Troillet et Cie
A FULLY
Soufre sulfaté

combiné avec l'oxyde de chaux, contre mildew, oïdium, etc., etc.

Ce produit analysé par la station viticole du canton de Vaud, a été reconnu de qualité supérieure pour le traitement de toutes les maladies de la vigne.

P.S. L'analyse est déposée à l'adresse ci-dessus. 4—3

On demande à acheter
des bons fromages de Gruyère, du beurre et des œufs. — S'adresser à M. Facondel, nég., rue des Mignottes, 51, à Paris. 8—3

IMPRIMERIE JOS. BEEGER, SION